

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2018_059

Restauration du méandre du Tarn à Saint-Hilarin : ajustement du montant prévisionnel et du plan de financement, et demandes de subventions

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Revens, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Paul DUMOUSSEAU, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL

Étaient représentés : Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER, Jean-Claude SALEIL par Jean-Luc AIGOUY

Secrétaire de séance : Paul DUMOUSSEAU

Date de convocation : 17 septembre 2018

| | | |
|------------------------------------|---------------|----------------|
| Délégués du comité syndical | | |
| En exercice : 20 | Présents : 16 | Pouvoirs : 2 |
| Résultat du vote | | |
| Pour : 18 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu la délibération n° 2017-2-DEL-10 du 22 février 2017 du conseil communautaire de Millau-Grands causes relative au projet de restauration du méandre du Tarn à Saint-Hilarin ;

Vu sa délibération DE_036_2018 du 16 avril 2018 relative à la reprise de l'action "Restauration du méandre du Tarn à Saint-Hilarin" compte tenu de l'adhésion de la Communauté de communes de Millau-Grands causes et du transfert de sa compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (gemapi) au syndicat mixte, et fixant le montant prévisionnel de l'opération ainsi que son plan de financement prévisionnel ;

Considérant les procédures règlementaires demandées par les services de l'État et les compléments d'état des lieux écologiques nécessitant de réajuster l'action « Restauration du méandre du Tarn à Saint-Hilarin » ;

Rapelle que le projet réajusté porte sur :

- la réalisation d'inventaires écologiques sur l'ensemble du méandre de Saint-Hilarin et la mise en œuvre de mesures d'accompagnements pour la préservation de la biodiversité ;
- le montage et le dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale et la réalisation d'une enquête publique dans le cadre de la procédure ;
- l'élaboration et le dépôt d'un permis d'aménager compte tenu de l'ampleur des travaux prévus ;
- la mise en œuvre d'une série d'actions majeures pour la reconquête de l'espace naturel de mobilité du Tarn dans le méandre de Saint-Hilarin, identifié comme un secteur prioritaire ;

- la scission de ce secteur en 4 tronçons d'aménagement, sur lesquels plusieurs types de travaux vont être réalisés : rétrécissement du lit d'étiage du cours d'eau par déblais/remblais des terrasses hautes (25 000 m³ de matériaux), évacuation des matériaux considérés comme déchets en décharge, recharge alluviale avec les matériaux graveleux sains, suppression d'une vingtaine d'emplacements de bordure du camping (tronçons 1 et 2), compensés dans un secteur moins vulnérable, l'enlèvement des enrochements de protection de la berge, l'ensemencement et végétalisation des surfaces travaillées... ;
- l'attention particulière à apporter à l'aménagement paysager et la mise en accessibilité du site, compte tenu de sa localisation stratégique ;
- l'acquisition des parcelles attenantes au camping afin de compenser la perte des emplacements retirés en bordure de rivière ;
- la gestion ciblée des formations boisées et rivulaires à prévoir durant au moins 5 ans afin de guider le développement végétal, dans le cadre du programme pluriannuel de gestion du Tarn ;
- l'intégration du projet à l'appel à projets « Valorisons et restaurons nos zones inondables » lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie ;

Fixe le nouveau montant et le nouveau plan de financement prévisionnels de cette action comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT :

| Type d'intervention | Coût estimatif en € HT |
|---|------------------------|
| Dossier règlementaire (autorisation environnementale) | 5 500 |
| Inventaires écologiques "4 saisons" | 15 500 |
| Prévision enquête publique | 3 500 |
| Permis d'aménager | 10 000 |
| Étude juridique | 13 630 |
| Mission de maîtrise d'œuvre | 50 840 |
| Travaux d'aménagement (tranches fermes et optionnelles) | 775 000 |
| Imprévus travaux | 77 500 |
| Suivi des travaux par un écologue | 15 000 |
| Coordonnateur sécurité | 2 000 |
| Frais de publication | 2 000 |
| Valorisation du projet | 7 530 |
| Acquisition de parcelles (coût estimatif des domaines) | 35 000 |
| Total HT | 1 013 000 |
| Montant TVA | 202 600 |
| Total TTC | 1 215 600 |

Recettes prévisionnelles HT :

| Financiers | Taux d'aide | Montant des aides en € HT |
|---|-------------|---------------------------|
| Agence de l'eau Adour-Garonne Région Occitanie | 80% | 810 400 |
| SMBVTA (autofinancement) | 20% | 202 600 |
| Total HT | | 1 013 000 |

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette opération, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif, ainsi qu'à procéder à la dévolution des travaux selon les règles du code des marchés publics, à signer les marchés et à procéder aux formalités nécessaires ;

Rappelle que l'action « Restauration du méandre du Tarn à Saint-Hilarin » concerne l'unité géographique « Vallée du Tarn » et que son autofinancement sera réparti entre les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical pour les actions de type 3 ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations, notamment avec les entreprises retenues pour les travaux et les financeurs.

Ainsi fait et délibéré à Revens, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 26 / 09 / 2018
et publié ou notifié
le 26 / 09 / 2018